

**Matière:** 'Houmach - **Rubrique:** Sefer Devarim - **Paracha:** Devarim, ch.1 v.1-5

**Thème:** Qui a écrit Devarim? - **Auteur:** David Uzan

**Titre:** Texte divin ou œuvre de Moïse ?



## Introduction



Notes de  
l'enseignant

- Le contenu du cinquième Livre de la Tora, *Devarim* (ou Michné Tora), "Paroles", propose une reprise des lois et des enseignements énoncés dans le désert pendant quarante ans. L'objectif de cette "récapitulation" est principalement de préparer Israël à la responsabilité vis-à-vis des Mitsvot et de la Tora, à la veille de l'entrée en Canaan.
- Le lecteur habitué au style de la Tora est d'emblé frappé par le passage du mode narratif ou l'on emploie la 3<sup>ème</sup> personne du singulier "Dieu a dit à Moché ..." à la première personne du singulier: "Je vous ai dit ce jour là ..." (chap1 verset 9).

La première problématique à étudier est donc celle posée par le changement de style:

Moché est-il l'auteur des paroles du livre de Devarim? Ou en est-il comme par ailleurs le simple transmetteur?

La problématique se creuse de la façon suivante:

- Si ce sont les paroles de Moché qui sont dans Devarim, que font-elles dans la Tora à égalité avec la parole Divine contenue dans les quatre premiers Livres?
- Si Moché n'est que le simple transmetteur des paroles divines, comme dans les autres Livres de la Tora, alors pourquoi changer de style et s'exprimer à la première personne?

**Don Isaac Abrabanel** dans son introduction au Livre Devarim déploie totalement cette problématique en relevant les difficultés rencontrées selon qu'on adoptera l'un ou l'autre point de vue.

« Si on prétend que les paroles de Devarim sont d'origine Divine alors:

- ☞ Pourquoi répéter dans Devarim des commandements déjà énoncés dans les autres Livres? La Perfection Divine a-t-elle besoin de précisions?
- ☞ Pourquoi passer du style indirect avec emploi de la 3<sup>ème</sup> personne du singulier ("Dieu a dit à Moché ...") au style direct avec emploi de la première personne du singulier ("Je vous ai dit ce jour là ...")?
- ☞ Pourquoi le Talmud distingue entre le texte des "malédiction" contenu dans Behouqotaï (*Vayiqra*) et celui des "malédiction" contenu dans Ki Tavo (*Devarim*) en disant que ces dernières sont à l'initiative de Moché lui-même? [*Meguilá* 31b]

Si on prétend que les paroles de Devarim sont l'œuvre de Moché alors:

- ☞ Pourquoi ce livre s'appelle également "Tora"? Pourquoi ne pas lui conférer un degré de force moindre?
- ☞ Pourquoi y-a-t-il dans ce livre de nombreuses nouvelles Mitsvot, de nouveaux commandements? Comment Moché a-t-il pu créer de nouvelles lois?
- ☞ Comment expliquer la parole des sages: "Quiconque prétend que toute la Tora vient du Ciel sauf un verset qui serait l'œuvre de Moché, mérite qu'on applique le verset: "il dédaigne la parole Divine! "" (Traité *Sanhédrine*) ».



### Le texte étudié

#### דברים א א-ה

אֱלֹהֵי הַדְּבָרִים אֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה אֶל כָּל יִשְׂרָאֵל בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן בְּמִדְבַּר  
 בְּעַרְבָה מוֹל סוּף בֵּין פָּאֲרֹן וּבֵין תַּפֵּל וְלִבְנֵי וַחֲצֹרֹת וְדִי זָהָב: (א) אֶחָד עֶשֶׂר  
 יוֹם מֵחֶרֶב דֶּרֶךְ הַר שֵׁעִיר עַד קָדֵשׁ בְּרִנְעָה (ב) וַיְהִי בְּאַרְבָּעִים שָׁנָה בְּעֵשְׂתֵי  
 עֶשֶׂר חֹדֶשׁ בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ דִּבֶּר מֹשֶׁה אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כָּל אֲשֶׁר צִוָּה ה' (ג)  
 אֲתוּ אֱלֹהִים: (ד) אַחֲרֵי הַכְּתוּ אֶת סִיחֹן מֶלֶךְ הָאֱמֹרִי אֲשֶׁר יוֹשֵׁב בְּחֶשְׁבוֹן  
 וְאֶת עוֹג מֶלֶךְ הַבְּשָׁן אֲשֶׁר יוֹשֵׁב בְּעֵשְׂתֹרֶת בְּאֲדָרְעִי: (ה) בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן  
 בְּאֶרֶץ מוֹאָב הוֹאִיל מֹשֶׁה בָּאֵר אֶת הַתּוֹרָה הַזֹּאת לְאָמֹר:

#### Nombres, 1, 1 - 5

"Ce sont là les paroles que Moché adressa à tout Israël en deçà du Jourdain dans le désert, dans la plaine, face à Souph, entre Paran et Tophel, Lavan et Di Zahav. Il ya onze journées depuis Horev en passant par le mont Se'ir jusqu'à Qadech Barnéa. Or ce fut dans la quarantième année, le onzième mois, le premier jour du mois, que Moché redit aux enfants d'Israël tout ce que Dieu lui avait ordonné à leur égard. Après avoir défait Si'hon, roi des Amoréens, qui résidait à Achtheroth et à Edrei. En deçà du Jourdain, dans le pays de Moab, Moché se mit à développer cette Doctrine et il dit: ..."



### Analyse structurelle

Ces cinq versets contiennent des indicateurs:

- De Lieu: Où cela a-t-il été dit ? À l'entrée d'Erets Israël.
- De Temps: A quelle époque? Au bout de quarante ans et après la victoire contre les voisins les plus proches du pays.
- De Locuteur: Qui va parler? C'est Moché lui-même et ces versets servent d'introduction à son propos.

Concernant le locuteur, s'engage au fil des siècles, un débat des commentateurs qui déploient les deux aspects de la problématique posée au début de cette étude et les mettent en tension.

Nous les aborderons dans l'ordre chronologique d'apparition dans l'Histoire.



## Analyse thématique

### I. LES TENANTS DE L'ORIGINE HUMAINE DE CES PAROLES.

#### 1) סיפרי Sifri

[Texte des Tanaïm\_(contemporains de la Michna) constitutif du *Midrach Halak'ha* sur les versets du Pentateuque.]

וכי לא נתנבא משה אלא זה בלבד והלא הוא כתב את כל התורה  
 כולה שנאמר דברים לא ויכתוב משה את כל התורה הזאת מה  
 ת"ל אלה הדברים מלמד שהיו דברי תוכחות

"Quoi?! Moché n'aurait prophétisé que ces paroles-là? Mais nous savons bien qu'il a écrit la Tora en entier ainsi qu'il est dit: "Moché écrivit cette Tora". Que vient donc préciser le verset lorsqu'il dit "Ce sont là les paroles de Moché" (... אַלֶּה הַדְּבָרִים)?

Cela nous apprend qu'il s'agissait de paroles de remontrances et de réprimandes ..."

Le Sifri s'intéresse à la signification du mot אלה "ce sont-là". Est-ce un terme exclusif? Seules les paroles qui vont suivre proviennent de Moché?

Nous savons bien par ailleurs que la Tora entière nous vient de lui!

Le Sifri précise donc que seules les paroles de remontrances sont de Moché. Or dans Devarim il y a bien sûr des remontrances et des mise en gardes, mais aussi des énoncés de commandements et des récits.

La thèse du Sifri est donc qu'un certain type de paroles de Devarim est l'œuvre de Moché lui-même: les réprimandes.

Cette thèse est celle de Yonatan Ben Ouziel et de Rachi.

#### 2) Yonatan Ben Ouziel פרק א-א

א) אלה הדברים אלן פתגמי אוכחותא די מליל משה עם כל ישראל

"Voici les parole de réprimandes que Moché a dit à tout Israël"

3) פרק א פסוק א Rachi

לפי שהן דברי תוכחות ומנה כאן כל המקומות שהכעיסו לפני המקום  
בהן

"Puisque ce sont des paroles de réprimande, le Texte cite ici tous les endroits où ils ont provoqué la Colère Divine ..."

Le **Ramban** commente l'expression "ce sont là les paroles" "אֵלֶּה הַדְּבָרִים" de façon totale sans opérer de distinction entre plusieurs types de paroles.

4) רמב"ן א-א Ramban

Extraits

אמר אלה הדברים אשר דבר משה אל כל ישראל על המצות אשר  
יזכיר בכל הספר מתחלת עשרת הדברות בפרשת ואתחנן, כמו  
שאמר (פסוק ה) הואיל משה באר את התורה הזאת לאמר, כי על  
התורה ידבר . . .

אז קרא משה אל כל ישראל אשר היו לפניו ואמר (להלן ה א)  
שמע ישראל את החקים ואת המשפטים אשר אנכי דובר באזניכם  
היום, והתחיל בביאור התורה עשרת הדברות שישמעו אותם  
בביאור מפי המקבל אותם מפיו של הקב"ה . . .

וטעם "הואיל משה", שרצה לבאר להם את התורה, והזכיר כן  
להודיע כי מעצמו ראה לעשות כן ולא צוהו השם בזה, . . .

"L'expression "Ce sont là les paroles dites par Moché ..." concerne les commandements dont on parlera dans tout le livre dès l'énoncé des dix Paroles dans la section Vaet'hanan, ainsi qu'il est dit "Moché se mit à développer cette doctrine..." (verset 5); c'est donc de la Tora dont il va parler ..."

"Alors Moché proclama à tout Israël présent devant lui: "Ecoute Israël les décrets et les lois que je t'énonce aujourd'hui" (chap5, verset 1), puis il commença l'explication de la Tora par les dix Paroles afin qu'ils les entendent explicitées par celui-là même qui les avait reçu de la bouche du Saint Béni Soit-Il..."

"Le sens de l'expression du verset 5 du Chapitre 1: "Moché se mit à développer..." c'est qu'il voulu leur éclairer la Tora, et on nous précise cela pour nous signifier qu'il s'agit de sa propre initiative sans que Dieu le lui commande..."

Il apparaît clairement que pour Ramban, les paroles de ce Livre sont l'initiative personnelle de Moché et qu'elles sont des réprimandes aussi bien que des commandements.

Dès lors, il nous faut comprendre comment les paroles d'un homme, aussi sage soit-il, peuvent se retrouver partie intégrante du corpus de la Tora Divine?

Cette interrogation est valable pour le texte des réprimandes dans l'optique de Yonatan Ben Ouziel et Rachi et pour tout le Livre dans celle de Ramban.

A ce stade, seules des questions peuvent être formulées, car il reste encore plusieurs étapes à franchir.

- Moché avait-il le droit d'insérer ses propres paroles dans la Tora?
- N'est-ce pas une atteinte à la teneur Divine de la Tora?
- Ne doit-on pas faire une distinction entre "Ecrire la Tora" et "Dire la Tora"?
- Existe-t-il une autre façon d'appréhender la personnalisation de la parole présentée dans Devarim?

Cette dernière question nous oblige à nous pencher sur la thèse inverse.

## II. LES TENANTS DE L'ORIGINE DIVINE DE CES PAROLES.

Plusieurs commentateurs s'opposent au Ramban et affirme que le livre Devarim est composé de paroles énoncées par le Saint Béni Soit-Il comme les quatre premiers livres de la Tora. Abordons le commentaire de trois d'entre eux:

1) **Tossafot** sur le talmud *Meguila* 31b

*Talmud Meguila* 31b

אמר אביי לא שנו אלא בקללות שבתורת כהנים אבל קללות  
שבמשנה תורה פוסק מאי טעמא הללו בלשון רבים אמורות  
ומשה מפי הגבורה אמרן והללו בלשון יחיד אמורות ומשה מפי  
עצמו אמרן

"Abaïé enseigne que l'interdit [de la Michna] de s'interrompre lors de la lecture des malédictions [contenues dans le texte de la Tora] ne concerne que la section Béhouquotaï et pas la section Ki Tavo du Livre de Devarim. Pour quelle raison?

Parce que les premières [Béhouquotaï] sont dites au pluriel et Moché les tenait de la Bouche Divine tandis que celle de Devarim sont dites au singulier et Moché les a dites de lui-même."

Tossafot

משה מעצמו אמרם - וברוח הקדש

"Moché les a dites de lui-même en les tenant de l'Esprit Saint."

Du texte du talmud on serait tenté de croire que Moché a prononcé les malédictions incluses dans Devarim de sa propre initiative et que ce sont des paroles de sa conception.

Tossafot rectifie et propose une autre lecture "Dire les malédictions c'est l'initiative de Moché mais il les tenait de Dieu lui même".

## 2) RABI MOCHE DAVID WALLI

16<sup>ème</sup> siècle élève de R. M. Luzatto

"ככל אשר צוה ה' אותו אליהם" - להודיע נאמנה, שגם ספר הזה, כאשר הספרים, קיבלו משה מפי הגבורה, ולא דיבר לישראל אפילו דבר אחד מלבו ומדעתו. . . כי כשם שכל דבריו במקומות הנזכרים היו מפי הגבורה, כך הדברים האלה שדיבר אליהם בסוף ימיו מפי הגבורה ממש. כדי להוכיחם על מה שעבר, ולהזהירם על העתידות שיתוקנו לא יהיו כאבותם – שמרו ועצבו את רוח קדשו".

"Le verset 3 du premier chapitre "... tout ce que Dieu lui avait ordonné à leur égard vient révéler clairement que même ce Livre-là, autant que les quatre précédents, fut reçu par Moché de la Bouche Divine et qu'il n'adressa à Israël aucune parole - pas même une – conçue par lui en son cœur ou en son esprit."

## 3) מהרש"א Maharcha

Sur le Talmud Baba Bathra 88b qui reprend la problématique existante entre les deux textes de malédictions de la Tora.

...יש לדקדק בהאי ענינא למה אמר משה קללות דמשנה תורה טפי מאותן שבת"כ דהא ודאי כולהו מפי הגבורה נאמרו...

"... à ce sujet il y a lieu de se demander pourquoi Moché a dit les malédictions du Livre Devarim avec plus d'ampleur que celle énoncées dans le Livre de Vayiqra, car il est évident qu'il tenait les deux textes de la bouche de Dieu lui-même..."

Ces trois auteurs s'accordent à souligner l'aspect prophétique du Michné Tora. Moché est vu comme l'intermédiaire entre la Puissance Divine, Source de la Loi et de la Vérité, et les hommes d'Israël. Rien de changé donc par rapport aux quatre premiers Livres!

Comment, cependant selon ces trois auteurs, expliquer le changement de style et le passage de la troisième personne à la première personne?

### III. TROISIEME VOIE D'INTERPRETATION : LA MARGE DE MANŒUVRE CREATIVE DU PROPHETE

#### 1) GAON DE VILNA:

Rapporté par le livre *Ohel Yaakov* du Maguid de Douvno :

ההבדל בין התורה הקדושה ובין משנה תורה, כי הארבעה ספרים הראשונים היו נשמעים מפי הקב"ה בעצמו דרך גרונו של משה. לא כן ספר דברים היו ישראל שומעים את דברי הספר הזה כאשר שמעו דברי הנביאים אשר אחר משה, אשר הקב"ה אמר אל הנביא היום וליום מחר הלך הנביא והשמיע החזון אל ישראל. ואם כן בעת אשר דיבר הנביא אל העם כבר היה נעתק ממנו הדבור האלקי, כן ספר דברים נשמע אל ישראל מפי משה רבנו בעצמו

"La différence entre la sainte Tora et le Livre de Devarim réside en ce que les quatre premiers Livres furent entendus de la Bouche du Saint Béni Soit-Il, lui-même au travers de l'organe vocal de Moché. Ce qui n'est pas le cas de Devarim dont Israël entendit le contenu sur le même mode par lequel ils entendront dans le futur les prophètes qui succéderont à Moché. C'est-à-dire que lorsque Dieu s'adresse au prophète, ce dernier s'en va le lendemain dévoiler sa vision au peuple. Ainsi donc, lorsqu'il s'adresse aux hommes le lien avec la Parole Divine est déjà défait! C'est ainsi que le Livre Devarim fut dit par Moché lui-même."

## 2) MAHARAL DE PRAGUE

Tiferet Israël page 131 chapitre 43

ראוי לך לדעת ההפרש שיש בין משנה תורה אשר בה גם הדברות השניות ובין שאר התורה. במסכת מגילה (ל"א ע"ב) אין מפסיקין בקללות וקאמר אביי לא שנו אלא בקללות שבתורת כהנים אבל בקללות שבמשנה תורה מפסיקין ואין בכך כלום מאי טעמא הללו מפי הקדוש ברוך הוא נאמרו ובלשון רבים נאמרו והללו משה מפי עצמו אמרן ובלשון יחיד ע"כ. ואין הכונה הזה ח"ו שיאמר משה דבר מפי עצמו אף אות אחת, רק ההפרש שיש בין המשנה התורה ובין שאר התורה כי התורה שנתן השם יתברך לישראל יש בה שתי בחינות, הבחינה האחת מצד השם יתברך אשר הוא נותן התורה, הבחינה השנית מצד ישראל המקבלים את התורה. ואם היה אחד נותן לחבירו דבר והם שוים במדרגה אין כאן רק בחינה אחת כי שניהם שוים במעלה, אבל כאשר השם יתברך שהוא על הכל נתן התורה לישראל והם בארץ אי אפשר שלא יהיה כאן בחינה מיוחדת מצד הנותן ובחינה אחרת מצד המקבל. ולפיכך התורה כולה חוץ ממשנה תורה שהוא חומש האחרון ראוי שימצא בה הבחינה מצד הנותן, כי המקבל מקבל בסוף כאשר גמר הנותן את גזרת דבריו ואז המקבל מקבל, ולפיכך נקרא משנה תורה כאילו היה דבר מיוחד שהוא מצד המקבל, ויש בחינה מצד המקבל דכתיב במשנה תורה (דברים א') הואל משה באר את התורה הזאת כי המקבל הוא צריך יותר פירוש וביאור, וזהו ההפרש אשר יש בין התורה ובין משנה תורה. ולפיכך כל דבור שנאמר בתורה אף שמשה היה מדבר אותו מכל מקום היה כאלו השם יתברך מדבר כל התורה, שכך גזר וכך צוה השם יתברך והיה השם יתברך נותן הדבור בפיו וכמו שכתוב בעשרה דברות (שמות י"ט) משה ידבר והאלהים יעננו בקול, וכך היה בכל דבור שהיה מדבר משה, השם יתברך שם הדבור בפיו. אבל משנה תורה היה מדבר משה מעצמו כמו השליח שמדבר כאשר צוה לו המשלח, וזה פירוש מה שאמרו חכמים קללות שבמשנה תורה משה מפי עצמו אמרם כלומר שלא היה השם יתברך נותן הדבור בפיו שלא היה משנה תורה רק לקבל את התורה, והקבלה הוא על ידי מי שקרוב אל המקבל כי המקבל הוא עיקר במשנה תורה, לכך היה זה על ידי משה רבינו ע"ה שהוא קרוב אל המקבל . . .



Traduction abrégée:

"... il est convenable que tu saches la distinction existant entre Devarim et le reste de la Tora.

Dans le Traité Meguila nos Maîtres ont dit que les Malédictiones du Livre de Devarim sont des paroles de Moché. Leur intention, à Dieu ne plaise, n'est pas de dire que Moché puisse proférer une parole de lui-même, ne serait-ce une seule lettre.

Mais la différence entre Devarim et le reste provient qu'il existe deux aspects dans la Tora:

Un premier aspect du point de vue de Dieu donateur de la Tora.

Un deuxième aspect du point de vue d'Israël receveur de la Tora.

Si l'un donnait une chose à l'autre en étant égaux, de niveau comparable, nous n'aurions qu'un seul angle d'appréhension puisque le receveur et le donneur seraient égaux.

Mais puisque le Saint Béni Soit-Il domine tout et qu'Il donne à Israël, il est dès lors impossible qu'on n'envisage pas un aspect propre au receveur et un aspect propre à celui qui donne.

C'est pour cette raison que les quatre premiers Livres de la Tora sont l'expression du point de vue du donateur, car le receveur ne reçoit complètement qu'à la fin des propos du donateur. Ce n'est qu'à la conclusion des paroles du donateur que le receveur [peut dire] qu'il a reçu.

C'est l'origine de l'appellation de ce Livre *Michné Tora* "Répétition de la Tora", puisqu'il exprime la partie propre de celui qui a reçu la Tora. Cette partie propre au receveur consiste en ce que celui-ci a besoin de plus de clarté et d'explications. C'est le sens du verset "Moché se mit à développer cette Doctrine...". C'est bien là que réside la différence entre Tora et *Michné Tora*.

Ainsi chaque parole dite dans la Tora, même prononcée par Moché est considérée comme partie intégrante des Paroles du Saint Béni Soit-il Auteur de toute la Tora.

C'est là ce qu'Il a conçu et ordonné, et, Béni Soit-Il, Il plaçait la parole dans sa bouche, selon ce qu'on peut lire dans l'épisode des Dix Paroles: "Moché parlait et Dieu l'exauçait par la voix". Tandis que dans *Michné Tora*, Moché parlait de lui-même tel un envoyé qui s'exprime selon les ordres de celui qui l'envoie...

C'est-à-dire que Dieu ne lui plaçait pas de parole dans la bouche puisqu'il s'agit d'exprimer la réception de la Tora qui est une acceptation. Or une telle acceptation ne peut s'exprimer que par l'intermédiaire de l'être le plus proche du receveur (Israël) tel Moché notre Maître..."

## ANALYSE ET EXPLICITATION DES TROIS THESES EN PRESENCE

### I. RAMBAN, RACHI, YONATAN BEN OUZIEL

C'est Moché qui a conçu les paroles de Devarim; Il n'en a pas reçu l'ordre, il s'agit de sa propre initiative. Ainsi il a prononcé des paroles de réprimande, de mise en garde et d'encouragement au respect des commandements à l'orée de la Terre de Canaan.

Cependant il y a lieu de faire remarquer que les tenants de cette thèse ne parlent pas de l'ÉCRITURE mais de l'**initiative de parler** et de la **conception** des paroles.

En effet, (et c'est là que réside la spécificité du Livre de Devarim selon ces commentateurs), on peut toujours dire qu'après les avoir prononcées, ces paroles furent "redictées" à Moché par le Saint-Béni-Soit-Il.

C'est comme si le Créateur du Monde disait à son prophète: "Lorsque tu parles, désormais, tu dis des choses que J'aurais pu dire et Je les valide en les intégrant dans Ma Tora". Agissant ainsi, le Maître du Monde opère sous les yeux du lecteur une "conversion" des paroles humaines de Moché en "Divré Tora", paroles du niveau Divin.

Le **Sfat Emet** (Rabbi de Gour) exprime cette conception de la façon suivante: "le Livre de Devarim est le Livre qui sert de transition entre la Loi Ecrite et la Loi Orale des sages".

Qu'est ce qu'un Sage?

A la lueur de cette opinion, on peut dire que c'est un homme dont la parole s'approche en qualité et en sens de la Parole Divine, à l'instar du premier des Sages, Moché notre Maître.

### II. TOSSAFOT, RABI MOCHE DAVID WALLI, MAHARCHA

C'est la prophétie qu'il faut sauver en tant que parole toujours extérieure à l'homme et qui le maintient dans un rapport de transcendance, c'est-à-dire d'acceptation de sa posture de créature qui n'est pas source du sens mais réceptacle.

La loi, même sa nécessaire répétition par l'homme, reste toujours en dehors de l'homme.

Le prophète possède une certaine indépendance d'expression mais aucun contenu ne provient de lui. C'est une conception de la prophétie ou c'est l'en Haut qui convoque l'en Bas.

### III. GAON DE VILNA, MAHARAL

Selon le Gaon on peut sauver l'aspect transcendant de la parole prophétique en octroyant une véritable marge de manœuvre créative au prophète, qui, bien sûr ne conçoit pas le message, mais a la liberté du choix des mots pour le délivrer (puisque'il est "déconnecté" de Dieu lorsqu'il s'adresse au peuple).

Selon Maharal, qui suit le Gaon, la Tora serait véritablement incomplète si le Livre de Devarim n'était pas le reflet du receveur. C'est l'expression de l'acceptation qui donne tout son poids de vérité à la parole prophétique. Et quelle plus belle forme d'acceptation que des paroles de mise en garde, de rappel et de récapitulation qui sont en réalité autant d'expressions de reconnaissance de la Vérité des paroles du Donateur.

L'acceptation de la Tora en tant que vérité révélée est aussi un élément de la Vérité.



## DEBATS ET REFLEXIONS POSSIBLES

- ❖ Qu'est ce que la prophétie selon ces trois opinions? (voir Maïmonide Chap.7 des fondements de la Tora). Quel lien a-t-elle avec la sagesse?
- ❖ Comment chacune des opinions répond-elle (interprète-elle) aux questions listées par Don Isaac Abrabanel?
- ❖ Etablir et développer la distinction entre "Dire la Tora" et "Ecrire la Tora".
- ❖ Construire une introduction à la notion de "Loi orale".

